

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MAIRIE DE 24130 FRAISSE

SEANCE DU 18 JUIN 2019

Date de la convocation : 3 juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit du mois de juin, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de GAUTHIER Christophe, Maire.

Présents : Ms Mmes ROYER Sylvie, VILLAUD Armelle, VERGNAUD Marie-Paule, CHADEAU Cyrille, TOULON Brigitte, GAUTHIER Marie-Noëlle, CHADEAU Priscilla

Absent : LIMOUZY Alfred

Pouvoir : HIVERT Christophe à CHADEAU Cyrille
MINGLIS Xavier à Christophe GAUTHIER

Secrétaire de séance : ROYER Sylvie

Objet : Portant sur les restructurations de la DGFIP (2019 35)

M. le Maire donne lecture du courrier du 12 juin 2019, dans lequel les représentants des syndicats et agents des Finances Publiques de la Dordogne nous informent sur les restructurations prévues par le gouvernement dans le cadre de la CAP 2022, qui entend réduire le champ d'action des services publics et singulièrement celui de la DGFIP.

Le plan gouvernemental dit « géographie revisitée » consiste en un plan méthodique de destruction du réseau de la DGFIP avec lequel les communes travaillent chaque jour.

Pour le Département de la Dordogne, cela se traduit par la suppression de la totalité des trésoreries de proximité remplacées par cinq services de gestion comptable dit de « back office » fermés au public, personnels administratifs et qui assureraient la tenue de la comptabilité du secteur public local de manière industrielle.

La politique du « zéro cash » sera généralisée d'ici le 1^{er} juillet 2020 et les administrés nombreux à verser ou recevoir du numéraire (impôts, cantine, centre de loisirs ou aides par exemples) seront priés d'aller chez le ruraliste ou au bureau de Poste habilité aussi à encaisser par carte bancaire. Se posera alors le problème du secret professionnel et de la confidentialité de l'impôt.

Par ailleurs, le plan prévoit la fermeture des services des impôts des entreprises de Périgueux et de Sarlat, et la fermeture des services des impôts des particuliers de Nontron et Ribérac. C'est l'accueil en général qui va disparaître.

En réponse, la DGFIP prévoit des « points de contacts » dans les mairies, les Maisons de Services Aux Publics (MSAP) ou les « Maisons France Service » dont la construction et l'entretien seraient à la charge des communes voire la mise en place d'un bus qui se déplacerait dans celles-ci.

Les collectivités territoriales seront laissées pour compte alors qu'elles ont grand besoin des échanges et conseils des agents de la DGFIP qui offrent la garantie d'une tenue de comptabilité sûre et fiable afin d'assurer toujours un travail de qualité reconnu.

AR PREFECTURE

024-212401913-20190618-2019_35-DE

Regu le 24/06/2019

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- protestent contre le projet dit de « géographie revisitée », plan gouvernemental,
- s'opposent aux restructurations envisagées par le gouvernement qui conduisent à la destruction du service public
- souhaitent le maintien des missions et d'un réseau de proximité à la hauteur des besoins des concitoyens,

Fait en mairie les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le Maire,

